



DÉCISION

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

REF: EG/BC

Vu, l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

N° 001198

Vu, la délibération n° 2738 du 20 juillet 2021 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Convention d'accueil d'auteurs par la médiathèque en partenariat avec des écoles d'Apt et la médiathèque de Roussillon

Le gouvernement a pour objectif de développer l'éducation artistique et culturelle (EAC). Celle-ci contribue à rendre accessible la culture partout et notamment au sein des territoires.

Le rôle des collectivités est rappelé par l'article 103 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 : « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels (...) ».

La loi LCAP du 7 juillet 2016 (art. 3 et 5) sur la liberté de la création, l'architecture et le patrimoine met en avant l'EAC, comme permettant « l'épanouissement des aptitudes individuelles et favorisant l'égalité d'accès à la culture ».

Affiché le :

Publié le 03 avril 2024

Les bibliothèques sont au cœur des missions dévolues à l'EAC : la sensibilisation des jeunes publics aux œuvres, la rencontre avec les artistes, l'initiation aux pratiques culturelles et l'accès à la culture dans les cadres scolaire, périscolaire, extra-scolaire et petite enfance.

La médiathèque de Roussillon organise son salon annuel du livre et de l'illustration jeunesse et propose une mutualisation des frais pour deux des auteurs invités. La médiathèque municipale d'Apt coordonne l'accueil de deux auteurs au sein d'écoles élémentaires et maternelles d'Apt et pour une soirée de lectures tout-public à Apt.

La refacturation de la participation des écoles a été validée par la décision n. 1187 du 25 janvier 2024.

Considérant, la nécessité de formaliser les conditions du partenariat entre la médiathèque d'Apt et la médiathèque de Roussillon,

DÉCIDE

Article 1 et unique :

La convention ci-joint précise les conditions, les modalités et le financement de l'accueil des auteurs : Martine Perrin du 15 au 17 avril 2024 et Sébastien Joanniez le 19 avril 2024.

Fait à APT, le 28/03/2024

Madame le Maire

Véronique Arnaud-Delby

Accusé de réception en préfecture
084-216400034-20240329-001198-AR
Date de réception préfecture : 03/04/2024